



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009**

**PRESIDENT** : BOUCHEZ M. Maire

**PRESENTS** : HOCHART D. CHAVAUDRA E. SZAT S. HENOT D. MACIAZEK C. FLAMENT A. PAW R. Adjoints – BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLEND A. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. FAVIER E. DARCHEVILLE F. Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : BERTIN A. Adjoints – BOUKHATEB N. BELHAJ M. MONTEVILLE G.M. Conseillers Municipaux ont donné procuration

**ABSENTS** : VANTOURNHOUDT A. BUYCK I. Conseillers Municipaux

**SECRETARE**: BIELKIN L. Conseillère municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2008**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- recettes	6 977 072.00 €
- dépenses	4 153 368.82 €
<u>excédent de fonctionnement</u>	<u>2 823 703.18 €</u>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- recettes	7 726 701.51 €
- dépenses	3 848 368.62 €
<u>excédent d'investissement</u>	<u>3 878 332.89 €</u>

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 7 328 816.98 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 2 616 609.74 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 207 093.44 €.

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2008 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2009 est adopté par 23 voix pour et 3 abstentions (listes « ensemble construisons le Fouquieres de demain » et « Réagird »)  
Le Conseil Municipal a félicité le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.

## **COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2008**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- recettes	15 742.14 €
- dépenses	4 758.29 €
<u>excédent de fonctionnement</u>	<u>10 983.85 €</u>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- recettes	1 670.13 €
- dépenses	0
<u>excédent d'investissement</u>	<u>1 670.13 €</u>

Le compte administratif de la Zone Industrielle de l'exercice 2008 est adopté par 23 voix pour et 3 abstentions (liste « ensemble construisons le Fouquières de demain » et « Réagird »)

### **ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ces décisions concernent :

- Contrat de maintenance des sites informatiques des écoles
- Bail de location d'un terrain rue de la Liberté
- Désignation d'un avocat (affaires Monteville c/Fouquières-lez-lens)
- Désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage
- Aliénation de matériel du garde champêtre
- Remboursement du sinistre du 7.08.08 (logement concierge école Curie et centre Intergénérationnel)
- Remboursement du sinistre du 22.09.08 (local de pêche parc des Ruissoirs)
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux de mise en sécurité des piétons
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour travaux de réalisation de deux escaliers avenue M.Bouchez
- Travaux de démolition de deux immeubles sis 28 et 50 rue Robespierre
- 

### **UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2008, la Municipalité a perçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 601 592 € et présente conformément à la loi N° 91-429 du 13.05.91 le rapport d'utilisation de cette somme à savoir :

#### **la commune a financé :**

- un poste d'agent de développement social permanent à temps complet
- les séjours d'été et des séjours à la neige et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,

- ☑ les centres de loisirs des mois de juillet et août 2008 ainsi que pendant les vacances scolaires de Pâques à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- ☑ l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire
- ☑ les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune notamment en développant les échanges et les rencontres des habitants des différents quartiers de la commune afin de permettre aux personnes ne partant pas en vacances d'accéder aux loisirs.

Ce bilan a été adopté à l'unanimité.

### **OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2008**

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995, Monsieur le Maire présente le bilan des opérations immobilières réalisées en 2008 à savoir,

les acquisitions suivantes :

- la Chapelle polonaise sis rue du Chevalier de la Barre acquise dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel de la commune,
- le local commercial sis avenue Michel Bouchez destiné à la location vente,
- l'immeuble sis 92 rue, J.J.Rousseau destiné à une liaison future entre les services techniques et l'espace vert qui sera aménagé rue J.J.Rousseau,
- les immeubles sis 218 rue du Général Leclerc, 49 rue Pasteur, 57 rue Pasteur et 2 rue J.J.Rousseau destinés à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale et répondre à la maîtrise de la densité urbaine mise en place par le SCOT, préconisée lors du Grenelle de l'Environnement
- l'immeuble sis 73 rue Nationale acquis dans le cadre de la politique de l'habitat et également de la sécurité routière en permettant d'élargir l'emprise de la voirie ou tout aménagement destiné à favoriser la mise en sécurité de la rue Blasselle et l'ex RN 43
- les terrains cadastrés section AD N° 839, 842, 845 et 954 destinés à l'aménagement d'un giratoire entre les communes de Fouquières et Billy,
- le terrain cadastré AB N° 942 destiné à la construction de logements dans le cadre de la restructuration du centre ville

les cessions suivantes :

- le terrain cadastré section AL N° 264 sis rue de la Liberté destiné à la construction d'un logement individuel,
- les terrains cadastrés AC N° 612, 613, 618, 619 et 621 sis rue D.Casanova destinés à la construction d'un lotissement

ce bilan a été adopté par 24 voix pour, 1 contre (ensemble construisons le Fouquières de demain ) et 2 abstentions (ensemble construisons le Fouquières de demain et Réagird)

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes pour la construction d'un atelier pour les services techniques à savoir :

- ↳ Pour le lot N° 3 « couverture métallique - étanchéité. » : l'entreprise ANZALONE dont le marché s'élève à la somme de 77 070.49 € H.T.
- ↳ pour le lot N° 4 « menuiseries extérieures et bardages métalliques » : l'entreprise SERMETAL dont le marché s'élève à la somme de 28 868 € H.T.
- ↳ pour le lot N° 7 « chauffage sanitaire - ventilation » l'entreprise DUCATEZ dont le marché s'élève à la somme de 32 849.14 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise en outre le maire à signer ces marchés et toutes les pièces s'y rapportant.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

## **DELIMITATION DES SECTEURS SCOLAIRES**

Considérant l'article L.212.7 du Code de l'Education, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, les secteurs scolaires sur le territoire de la commune comme suit :

### **GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE :**

rues de Ribeauvillé – Saverne – Colmar -Mulhouse – Thann –Strasbourg, R.Briquet, G.Delory – E. Portemont – de la Liberté – A.Lamendin, F.Dautricourt – V.Hugo du N° 48 à la fin et du N° 53 à la fin – N° 49 rue E.Basly et partie de la rue du Chevalier de la Barre (du N° 1 au N° 5)

### **GROUPE SCOLAIRES CONDORCET-CURIE ET J.PREVERT :**

reste de la rue du Chevalier de la Barre (à partir du N° 20) – reste de la rue E.Basly rues E.Triolet – P.Eluard – C.Desmoulins – V.Hugo du N° 2 au N° 46 et du N° 1 au N° 51– E.Zola – ruelle Monvoisin – Robespierre – Pasteur – Jeannette Prin – D.Casanova J.Cosma – Gambetta – A.Briand et Impasses 1 – 2 et 3 – H.leclercq – Avranches – Saint Lô – J.J.Rousseau – J.Jaurès – Nouvelle – Alençon – Vouziers – Sedan – Rocroi – Rethel – Mézières – Vassy – Langres – Chaumont – Vitry-le-François – Ste Menehould – C.Desruelles- de la Paix – Impasse Lebrun – Marais J.Guesde – Molière - Racine – Corneille – 4 février 1970 – A.Bernard – F.Evrard – P.Brossolette – M.Bouchez – 10 mars 1906 – résidence Espéranto – rues C.Beugnet et de l'ancienne Gare

### **GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY :**

rues Gal Leclerc – Reims – Souain – Fusillés – Epernay – Châlons – Péronne – Montdidier – Doullens - Abbeville – Amiens – Moreuil – 8 mai 1945 – G.Mocquet – G.Péri – Nationale – Blasselle- Flament – Trousseau – Boussac – Epinoy – Hôpital – Bourganeuf – Artois – P.E.Roux – Laënnec – A.Paré – Dupuytren – Calmette – Lorraine – Deauville – Trouville – Cabourg – 19 mars 1962 – Pierrard – Sucrierie - U.Sorriaux – Marais de Courtaîne – 1 /4 de 6 heures – Voltaire

## **TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement des emplois suivants :

- 1 poste d'agent non titulaire à temps complet employé dans les écoles maternelles
- 2 postes d'agents non titulaires à mi-temps employés dans les écoles maternelles
- des postes d'agents non titulaires assurant la sécurité aux abords des établissements scolaires

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de revaloriser la rémunération des animateurs du centre de loisirs et d'appliquer le décret N° 2008-1449 du 22.12.08 fixant les différentes échelles de rémunération de la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

## **TAUX DES REDEVANCES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 102 € pour les communes de la Communauté de Lens Liévin le taux des redevances scolaires par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle dans une autre commune que la sienne.

Pour les autres communes, la Commune de Fouquières-lez-lens appliquera le même taux de redevance qui sera demandé par ces communes et ce à titre de réciprocité.

## **FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2009**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser des jeux pour les enfants âgés de moins de 15 ans le 14 juillet 2009 et vote un crédit d'un montant de 450 €.

AFFICHE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2009

Le Maire

BOUCHEZ M.